



Informations de base	
2022/2051(INL) INL - Procédure d'initiative législative	Procédure terminée
Projets du Parlement européen tendant à la révision des traités <b>Subject</b> 8.10 Révision des Traités, conférences intergouvernementales	

### Acteurs principaux

Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AFCO</b> Affaires constitutionnelles	SIMON Sven (EPP)	17/05/2022
		BISCHOFF Gabriele (S&D)	17/05/2022
		VERHOFSTADT Guy (Renew)	17/05/2022
		FREUND Daniel (Greens/EFA)	17/05/2022
		SCHOLZ Helmut (The Left)	17/05/2022
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		SARYUSZ-WOLSKI Jacek (ECR)	
		ANNEMANS Gerolf (ID)	
	<b>Commission pour avis</b>	<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AFET</b> Affaires étrangères	VAUTMANS Hilde (Renew)	11/05/2022
	<b>INTA</b> Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>BUDG</b> Budgets	UŠAKOVŠ Nils (S&D)	17/05/2022
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire	HOHLMEIER Monika (EPP)	27/09/2022
<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	MARQUES Margarida (S&D)	12/07/2022	
<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	Président au nom de la commission PÍSLARU Dragoş (Renew)	12/07/2022	

	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	Président au nom de la commission CANFIN Pascal (Renew)	17/10/2022
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	Président au nom de la commission BUȘOI Cristian-Silviu (EPP)	17/05/2022
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	LINS Norbert (EPP)	27/06/2022
	<b>CULT</b> Culture et éducation	FARRENG Laurence (Renew)	14/07/2022
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures	LÓPEZ AGUILAR Juan Fernando (S&D)	05/09/2022
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres	GÁLVEZ Lina (S&D)	01/09/2022
	<b>PETI</b> Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>	
	Service juridique	VON DER LEYEN Ursula	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
09/06/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/10/2023	Vote en commission		
07/11/2023	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A9-0337/2023</a>	<a href="#">Résumé</a>
21/11/2023	Débat en plénière		
22/11/2023	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0427/2023</a>	<a href="#">Résumé</a>
22/11/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2022/2051(INL)
<b>Type de procédure</b>	INL - Procédure d'initiative législative

Sous-type de procédure	Initiative législative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 87
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/9/09208

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	<a href="#">CULT</a>	<a href="#">PE735.503</a>	05/10/2022	
Avis spécifique	<a href="#">EMPL</a>	<a href="#">PE735.788</a>	02/12/2022	
Avis de la commission	<a href="#">AFET</a>	<a href="#">PE735.826</a>	02/12/2022	
Avis de la commission	<a href="#">FEMM</a>	<a href="#">PE736.540</a>	06/12/2022	
Avis spécifique	<a href="#">ENVI</a>	<a href="#">PE737.338</a>	24/01/2023	
Avis spécifique	<a href="#">ITRE</a>	<a href="#">PE740.662</a>	24/01/2023	
Avis spécifique	<a href="#">CONT</a>	<a href="#">PE742.305</a>	31/01/2023	
Avis de la commission	<a href="#">AGRI</a>	<a href="#">PE734.266</a>	01/02/2023	
Avis de la commission	<a href="#">ECON</a>	<a href="#">PE736.556</a>	02/02/2023	
Avis de la commission	<a href="#">LIBE</a>	<a href="#">PE736.602</a>	10/02/2023	
Avis de la commission	<a href="#">BUDG</a>	<a href="#">PE739.657</a>	13/02/2023	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE746.741</a>	22/08/2023	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE753.699</a>	05/10/2023	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE753.742</a>	05/10/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A9-0337/2023</a>	07/11/2023	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0427/2023</a>	22/11/2023	<a href="#">Résumé</a>

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

## Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

### Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	18/12/2023	Institut Jean Monnet CesUE
SIMON Sven	Rapporteur(e)	AFCO	08/11/2023	Deutscher Forstwirtschaftsrat
BISCHOFF Gabriele	Rapporteur(e)	AFCO	06/09/2023	JEF Europe
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	27/02/2023	Jacques Delors Centre Berlin
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	30/11/2022	European Movement International
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	29/11/2022	Alliance4Europe gGmbH
DELBOS-CORFIELD Gwendoline	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	FEMM	14/11/2022	Organisation Intersex International Europe e. V.
ANGEL Marc	Rapporteur(e) fictif/fictive	PETI	25/10/2022	European Movement International
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	25/10/2022	European Policy Centre
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	27/09/2022	Union of European Federalists
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	26/09/2022	Centre for European Policy Studies Stiftung Wissenschaft und Politik
BISCHOFF Gabriele	Rapporteur(e)	AFCO	23/09/2022	ifok GmbH
FREUND Daniel	Rapporteur(e)	AFCO	28/08/2022	Pulse of Europe

### Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
MACMANUS Chris	21/11/2023	Permanent Representation of Ireland to the European Union

## Projets du Parlement européen tendant à la révision des traités

2022/2051(INL) - 22/11/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 291 voix pour, 274 contre et 44 abstentions, une résolution sur les projets du Parlement européen tendant à la révision des traités.

Les députés estiment que la révision des traités est nécessaire dans l'intérêt de tous les citoyens de l'Union, étant donné qu'elle vise à remodeler l'Union de manière à accroître sa capacité à agir, ainsi que sa légitimité démocratique et son obligation de rendre compte. Elle devrait permettre à l'Union de relever plus efficacement les défis géopolitiques.

Le cadre institutionnel de l'Union et, en particulier, son processus décisionnel, notamment au sein du Conseil, sont à peine adéquats pour une Union comptant 27 États membres. La perspective d'élargissements futurs rend inévitable la révision des traités.

La conférence sur l'avenir de l'Europe a achevé ses travaux et présenté ses conclusions. Ces dernières contiennent 49 propositions et 326 mesures, dont beaucoup ne peuvent être mises en œuvre qu'après révision des traités.

Le Parlement a demandé une nouvelle fois **la révision du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne**. Il a invité le Conseil à soumettre au Conseil européen, immédiatement et sans délibération, les projets développés dans sa résolution. Il a demandé au Conseil européen de **convoquer dès que possible une Convention** conformément à la procédure de révision ordinaire prévue à l'article 48, paragraphes 2 à 5, du traité sur l'Union européenne.

Les modifications proposées aux traités concernent les questions suivantes :

### Réformes institutionnelles

- **réformer le processus décisionnel** au sein de l'Union, afin de mieux refléter un système bicaméral, en donnant davantage de compétences au Parlement européen;
- renforcer la capacité d'action de l'Union, en augmentant considérablement le nombre de domaines dans lesquels les actions sont décidées par un **vote à la majorité qualifiée** et selon la procédure législative ordinaire;
- permettre au Parlement d'obtenir le **droit d'initiative législative**, en particulier le droit d'introduire, de modifier ou d'abroger le droit de l'Union, et de devenir colégislateur pour l'adoption du cadre financier pluriannuel;
- permettre au président de la Commission européenne (rebaptisée «exécutif européen»), de choisir les commissaires en fonction des préférences politiques, tout en garantissant l'équilibre géographique et démographique;
- fixer la taille de l'exécutif à 15 membres au maximum, ceux-ci étant choisis parmi les ressortissants des États membres selon un système de rotation strictement égale, et nommer des sous-secrétaires parmi les ressortissants des États membres qui n'ont pas de ressortissant représenté au collège;
- rendre le Conseil plus transparent, en lui imposant de publier ses positions qui font partie du processus législatif normal, et d'organiser un débat public sur les positions du Conseil;
- faire en sorte que la composition du Parlement européen devienne une compétence du Parlement, sous réserve de l'approbation du Conseil;
- renforcer les instruments de participation des citoyens au processus décisionnel de l'Union dans le cadre de la démocratie représentative.

### **Compétences**

- établir une **compétence exclusive** de l'Union pour l'environnement et la biodiversité ainsi que pour les négociations sur le changement climatique;
- établir des **compétences partagées** sur les questions de santé publique et la protection et l'amélioration de la santé humaine, en particulier les menaces transfrontalières pour la santé, la protection civile, l'industrie et l'éducation, en particulier lorsqu'il s'agit de questions transnationales telles que la reconnaissance mutuelle des diplômes, des grades, des compétences et des qualifications;
- développer **davantage les compétences partagées** de l'Union dans les domaines de l'énergie, des affaires étrangères, de la sécurité extérieure et de la défense, de la politique des frontières extérieures dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice, et des infrastructures transfrontalières.

### **Subsidiarité**

- porter à 12 semaines le délai pour les procédures de «carton jaune»;
- introduire un mécanisme de «carton vert» pour les propositions législatives émanant des parlements nationaux ou régionaux dotés de pouvoirs législatifs, afin que le droit de l'Union réponde mieux aux besoins locaux.

### **État de droit**

- renforcer et réformer la procédure prévue à l'article 7 du traité UE en ce qui concerne la protection de l'État de droit en mettant fin à l'unanimité, en introduisant un délai clair et en faisant de la Cour de justice le juge des violations;
- habiliter le Parlement à porter les cas de non-respect des traités devant la Cour de justice.

### **Politique étrangère, de sécurité et de défense**

- les décisions sur les sanctions, les étapes intermédiaires du processus d'élargissement et d'autres décisions de politique étrangère seraient prises par le vote à la majorité qualifiée;
- une union de défense comprenant des unités militaires, une capacité permanente de déploiement rapide, sous le commandement opérationnel de l'Union devrait être établie;
- la passation conjointe de marchés et le développement des armements devraient être financés par l'Union au moyen d'un budget spécifique soumis à la codécision et au contrôle du Parlement.

Le Parlement a également recommandé ce qui suit :

- l'élaboration d'objectifs et de normes communs pour une éducation qui promeut les valeurs démocratiques et l'état de droit, ainsi que les compétences dans les domaines numérique et économique;
- la promotion des valeurs démocratiques, de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la durabilité, ainsi que les investissements étrangers, la protection des investissements et la sécurité économique devraient relever de la politique commerciale commune;
- l'extension de la protection contre les discriminations aux questions de genre, d'origine sociale, de langue, d'opinions politiques et d'appartenance à une minorité nationale;
- l'ajout de la protection du climat et de la biodiversité aux objectifs de développement durable de l'Union;
- la création d'une union européenne de l'énergie intégrée;

- des normes communes pour les visas de longue durée et les titres de séjour, afin de prévenir la vente et les abus en matière de citoyenneté et de résidence, ainsi que le renforcement de la politique commune de l'Union en matière d'immigration;

- la fixation par l'Union d'indicateurs communs pour les systèmes de santé.

## Projets du Parlement européen tendant à la révision des traités

2022/2051(INL) - 07/11/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires constitutionnelles a adopté un rapport d'initiative législative de Guy VERHOFSTADT (Renouveau, BE), Sven SIMON (PPE, DE), Gabriele BISCHOFF (S&D, DE), Daniel FREUND (Verts/ALE, DE), Helmut SCHOLZ (La Gauche, DE) sur les projets du Parlement européen tendant à la modification des traités.

Ce rapport fait suite à la résolution du Parlement du 9 juin 2022 sur la demande d'une Convention pour la révision des traités. Il réitère l'appel du Parlement à la modification des traités et invite le Conseil à soumettre immédiatement et sans délibération les propositions du Parlement au Conseil européen. En outre, il invite le Conseil européen à convoquer une Convention conformément à la procédure de révision ordinaire prévue à l'article 48, paragraphes 2 à 5, du traité sur l'Union européenne (TUE), dans les plus brefs délais. Les traités actuels sont entrés en vigueur le 1er décembre 2009.

Les propositions contenues dans le présent rapport visent à remodeler l'Union de manière à accroître sa capacité d'action et à renforcer sa légitimité démocratique et sa responsabilité.

Le 9 mai 2022, la Conférence sur l'avenir de l'Europe a achevé ses travaux et présenté ses conclusions. Ces conclusions contiennent 49 propositions et 326 mesures. Le Parlement européen s'est félicité des conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe du 9 mai 2022 et a noté que plusieurs des propositions de la Conférence nécessitent des modifications des traités.

Les modifications proposées aux traités concernent les questions suivantes :

### **Réformes institutionnelles**

- réformer le processus décisionnel dans l'Union afin qu'il reflète plus fidèlement un système bicaméral en renforçant les pouvoirs du Parlement européen et en modifiant le mécanisme de vote au sein du Conseil;

- renforcer la capacité d'action de l'Union en augmentant considérablement le nombre de domaines dans lesquels les actions sont décidées par le **vote à la majorité qualifiée** (VMQ) et par la procédure législative ordinaire (PLO);

- permettre au Parlement d'obtenir le **droit d'initiative législative**, en particulier le droit d'introduire, de modifier ou d'abroger le droit de l'Union, et de devenir colégislateur pour l'adoption du cadre financier pluriannuel;

- introduire un référendum européen sur les questions relatives aux actions et aux politiques de l'Union; les députés demandent le renforcement des instruments de participation des citoyens au processus décisionnel de l'UE dans le cadre de la démocratie représentative.

### **Compétences**

- établir une compétence exclusive de l'Union pour l'environnement et la biodiversité ainsi que pour les négociations sur le changement climatique;

- établir des compétences partagées sur les questions de santé publique et la protection et l'amélioration de la santé humaine, en particulier les menaces transfrontalières pour la santé, la protection civile, l'industrie et l'éducation, en particulier lorsqu'il s'agit de questions transnationales telles que la reconnaissance mutuelle des diplômes, des grades, des compétences et des qualifications;

- développer davantage les compétences partagées de l'Union dans les domaines de l'énergie, des affaires étrangères, de la sécurité extérieure et de la défense, de la politique des frontières extérieures dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice, et des infrastructures transfrontalières.

### **Subsidiarité**

- porter à 12 semaines le délai pour les procédures de «carton jaune»;

- introduire un mécanisme de «carton vert» pour les propositions législatives émanant des parlements nationaux ou régionaux dotés de pouvoirs législatifs, afin que le droit de l'Union réponde mieux aux besoins locaux.

### **État de droit**

- renforcer et réformer la procédure prévue à l'article 7 du traité UE en ce qui concerne la protection de l'État de droit en mettant fin à l'unanimité, en introduisant un délai clair et en faisant de la Cour de justice l'arbitre des violations.

### **Politique étrangère, de sécurité et de défense**

- les décisions sur les sanctions, les étapes intermédiaires du processus d'élargissement et d'autres décisions de politique étrangère seraient prises par le vote à la majorité qualifiée;

- établir une union de défense comprenant des unités militaires, une capacité permanente de déploiement rapide, sous le commandement opérationnel de l'Union;

- les achats communs et le développement des armements devraient être financés par l'Union au moyen d'un budget spécifique soumis à la codécision et au contrôle du Parlement.

***Marché unique, économie et budget***

- renforcer l'utilisation du VMQ pour les décisions relatives à la fiscalité directe et indirecte;
- établir le cadre financier pluriannuel pour une période de cinq ans.

***Politique énergétique***

- création d'une union européenne intégrée de l'énergie.

***Espace de liberté, de justice et de sécurité***

- Europol devrait recevoir des compétences supplémentaires soumises à un contrôle parlementaire.

***Migration***

- exigence de normes minimales communes pour l'acquisition de la citoyenneté de l'Union par les ressortissants de pays tiers, ainsi que de normes communes pour les visas de longue durée et les permis de séjour afin d'empêcher la vente et l'abus de la citoyenneté et de la résidence.